

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

OBJET :

BUDGET

ASSAINISSEMENT

Compte Administratif

Exercice 2023

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le
- 9 AVR. 2024

DELIBERATION N°2024-25

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, TAULEMESSE Karine, HEU Marie, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à CHAUSSE Stéphane, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick,

Absents non excusés : MM. DUSSOL Roxane,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CHAUSSE, élu par l'assemblée délibérante, présente le compte administratif de l'exercice deux mille vingt-trois, dressé par Madame Sylvie DUBOIS, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1	-	257 888.49		298 430.41		556 318.90
Opérations de l'exercice 2023	79 276.76	211 878.22	902 164.03	906 408.27	981 440.79	1 118 286.49
Totaux	79 276.76	469 766.71	902 164.03	1 204 838.68	981 440.79	1 674 605.39
Résultat de clôture		390 489.95		302 674.65		693 164.60

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public,
Vu le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 mars 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

